

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2017



Date de convocation : 06/06/2017
Date d'affichage : 06/06/2017

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 09

L'an deux mil dix-sept, le dimanche 11 juin à 19 Heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, M.ROSSET, Adjoints,
H.DANJOU - J.MAZUEL- Y.LE HIR- O.CHARTON –
formant la totalité des membres en exercice.

Absents : C. CRETE (Pouvoir à Y. LE HIR) – V. LE GALL (Pouvoir à J.BLOUIN) –
P.DERLY – T.NEYT

Jean-Claude GEFFROY a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2017 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 22 mai 2017.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EN TRAVERSE SUR LA RD716 (RUE BOULLENGER) ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE :

Considérant que la commune d'Authevennes assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement en traverse sur la RD716, rue Boullenger ; par délégation à la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Considérant que le Département doit confier la maîtrise d'ouvrage des travaux cités définis en son article 4.1 de la présente convention, à la commune qui l'accepte ;

Considérant que la commune percevra directement la subvention du Département pour lesdits travaux;

Vu l'ensemble de ces éléments et après lecture de la convention de mandat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de mandat pour la réalisation des travaux d'assainissement en traverse sur la route départementale n°716 (rue Boullenger) entre le Département et la commune d'Authevennes.

La commission travaux se réunira avant le début de chantier pour ajuster certains travaux devant les propriétés de riverains.

QUESTIONS DIVERSES :

- PLU : Lors de la dernière réunion avec les services de l'Etat, ceux-ci souhaitent que la communauté de communes soit associée à une étude sur le devenir de l'ancienne friche DERLY. Aucun projet précis n'étant prêt à ce jour quant au devenir de cette friche, M. le Maire propose de continuer l'élaboration de notre PLU tout en laissant la possibilité d'une révision mineure lorsqu'un projet sera proposé.

-Jury des villages fleuris : mercredi 21 juin à 10h05.

-Concours des maisons fleuries : passage du jury le dimanche 2 juillet.

La séance a été levée à 19h30